

*Les cascades de Banfora*

***Baromètre Trimestriel du Tourisme***  
***Quatrième trimestre 2017***



## TABLE DES MATIERES

Liste des graphiques .....	iii
Liste des tableaux .....	iii
Liste des sigles .....	iv
Mot de Monsieur le Ministre de la culture, des arts et du tourisme .....	v
Avant-propos .....	vi
I. Tendances des indicateurs touristiques au 4ème trimestre 2017 .....	1
I.1. Indicateurs de performance hôtelière .....	1
I.2. Indicateurs de performance du secteur des voyages et du tourisme .....	3
II. Opinions des professionnels .....	5
II. 1. Opinions des hôteliers .....	5
II. 2. Opinions des professionnels de voyages.....	6
III : Zoom sur les établissements touristiques de loisir .....	7
IV. Informations : Les normes générales de classement des restaurants de tourisme .....	9
V. Tourisme infos veille .....	10
V. 1. Evènements du quatrième trimestre 2017.....	10
V. 2. Événements du deuxième trimestre 2018.....	11

## Liste des graphiques

Graphique I : Variations des indicateurs hôteliers au Trim4_2017.....	1
Graphique II : Répartition des arrivées enregistrées dans les ETH par principaux motifs de déplacement au Trim.4_2017 .....	2
Graphique III : Variations mensuelles des indicateurs hôteliers au Trim4_2017.	2
Graphique IV : Evolution des TF et TO au cours du Trim4_2017.....	3
Graphique V : évolutions des recettes et du nombre de billets émis par les AVT au Trim4/Trim3 2017.....	4
Graphique VI : Avis des professionnels de l'hôtellerie sur le climat des affaires au Trim4_2017 .....	5
Graphique VII : Avis des hôteliers sur les indicateurs de performance hôtelière	5
Graphique VIII : Réajustement des tarifs hôteliers au cours du Trim4_2017.....	6
Graphique IX : Avis des professionnels de voyages sur le climat des affaires au Trim4_2017 .....	6
Graphique X : Avis des professionnels de voyages sur l'évolution des indicateurs de performance des AVT au Trim4_2017.....	7

## Liste des tableaux

Tableau 1 : TO et TF des ETH au Trim4\_2017

Tableau 2 : Variation des recettes et du nombre de billets émis des AVT

## Liste des sigles

<b>AVT</b>	Agence de voyages et de tourisme
<b>BTT</b>	Baromètre trimestriel du tourisme
<b>ETH</b>	Etablissement touristique d'hébergement
<b>ETL</b>	Etablissement touristique de loisirs
<b>MCAT</b>	Ministère de la culture, des arts et du tourisme
<b>OBSTOUR</b>	Observatoire national du tourisme
<b>OMT</b>	Organisation mondiale du tourisme
<b>SITHO</b>	Salon international du tourisme et de l'hôtellerie de Ouagadougou
<b>TF</b>	Taux de fréquentation
<b>TO</b>	Taux d'occupation
<b>Trim.</b>	Trimestre

## **Mot de Monsieur le Ministre de la culture, des arts et du tourisme**

L'importance des données statistiques dans l'identification, la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques n'est plus à démontrer.

Dans mon département, l'une des structures en charge de la production des statistiques est l'Observatoire national du tourisme (OBSTOUR). Il est chargé entre autres de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des informations statistiques sur le secteur du tourisme.

Ces informations intéressent les pouvoirs publics, l'Administration, les collectivités territoriales, les entreprises, les chercheurs, les médias, les cabinets d'étude, les enseignants et les étudiants. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances du secteur du tourisme, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions.

Face à des utilisateurs de plus en plus exigeants sur la diversité et la qualité des statistiques, l'OBSTOUR est resté fidèle à son engagement à publier périodiquement les tendances du secteur à travers le baromètre trimestriel du tourisme.

Le baromètre trimestriel du tourisme n°019 analyse la conjoncture des activités touristiques de notre pays au cours du quatrième trimestre 2017.

Les données statistiques compilées dans ce numéro sont mises à la disposition de tous, aussi bien en version papier que numérique et dans les limites des règles de la confidentialité.

Je saisis l'occasion de la parution de ce numéro pour vous souhaiter mes vœux de prospérité dans un contexte favorable aux affaires dans le secteur du tourisme en particulier et dans l'économie nationale en général.

Tout en vous souhaitant bon courage, je vous exhorte à faire un bon usage de ce précieux document.

**Abdoul Karim SANGO**  
*Officier de l'Ordre National*

## **Avant-propos**

L'Observatoire national du tourisme a le plaisir de mettre à la disposition du public la vingtième publication du baromètre trimestriel du tourisme au Burkina Faso.

Le présent numéro évalue l'importance du tourisme et son évolution au cours du quatrième trimestre 2017. Il donne un aperçu des tendances des activités des Etablissements touristiques d'hébergement (ETH), des Agences de voyages et du tourisme (AVT) ainsi que les dates des événements culturels et touristiques d'envergure nationale et internationale du quatrième trimestre 2017 et du deuxième trimestre 2018.

L'Observatoire poursuivra ses efforts pour améliorer le contenu de ce document avec le concours de tous les collaborateurs et intervenants en prenant en compte notamment leurs critiques et suggestions.

Aussi, profitons-nous de cette occasion pour remercier l'ensemble des partenaires dont le concours a permis de produire le présent baromètre. Nous souhaitons que cette collaboration s'intensifie davantage pour permettre la parution régulière et en temps opportun de ce document.

Bon usage à toutes et à tous !

**Le Directeur**

## I. Tendances des indicateurs touristiques au 4ème trimestre 2017

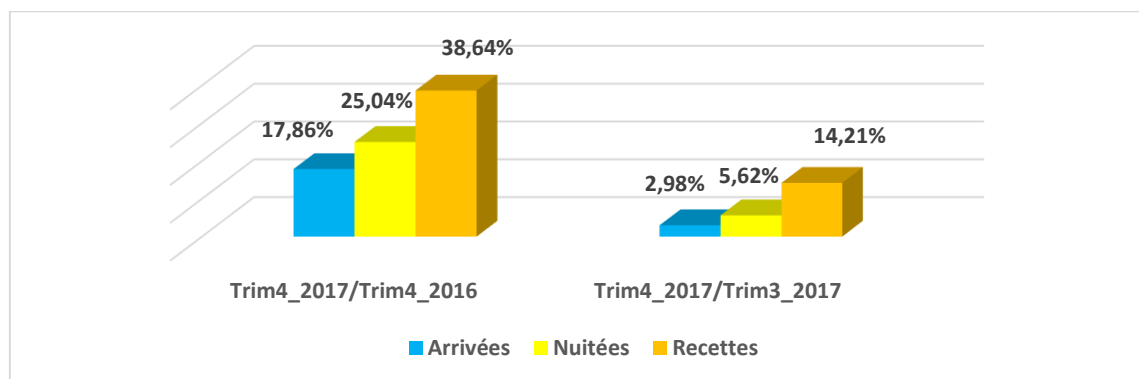
### I.1. Indicateurs de performance hôtelière

Durant le dernier trimestre de l'année 2017, l'activité hôtelière a connu une évolution satisfaisante, aussi bien en variation trimestrielle qu'en glissement annuel.

En effet, comparativement au troisième trimestre, les arrivées, les nuitées et les recettes sont en hausse respective de 2,98%, 5,62% et 14,21%. En glissement annuel, la bonne performance du secteur résulte d'une hausse remarquable des arrivées et des nuitées respectivement de 17,86% et de 25,04% au quatrième trimestre 2017 par rapport à celui de 2016.

Cette embellie de l'activité hôtelière par rapport au troisième trimestre 2017 serait due à la tenue en cette période de grandes manifestations culturelles et sportives (Tour du Faso, Nuits atypiques de Kou Dougou, etc.). Elle résulterait en outre des résultats positifs des activités connexes à l'hébergement (location de salles de conférence, organisation de galas, etc.). Par ailleurs le bon comportement des indicateurs a été favorisé par un environnement sécuritaire relativement plus stable qu'en 2016.

#### Graphique I : Variations des indicateurs hôteliers au Trim4\_2017

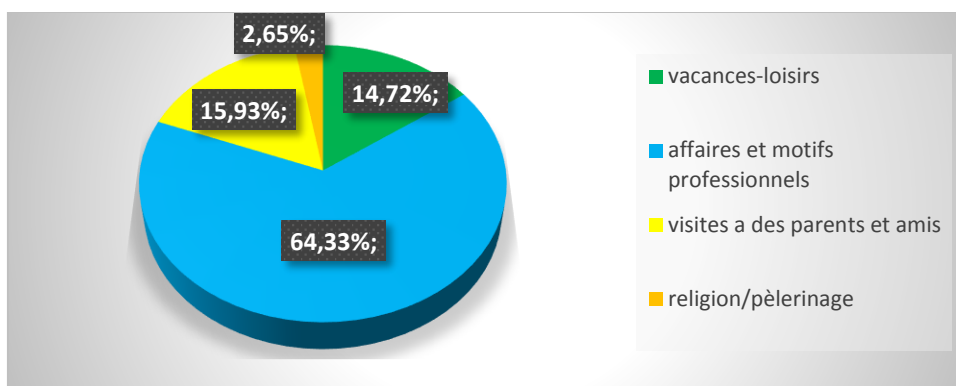


En considérant les principaux motifs de déplacement, les arrivées se répartissent comme suit :

- “Affaires et motifs professionnels” : 64,33% ;
- “Vacances et loisirs” : 14,72% ;
- “Visites à des parents et amis” : 15,93% ;
- “Religion et pèlerinage” : 2,65%.

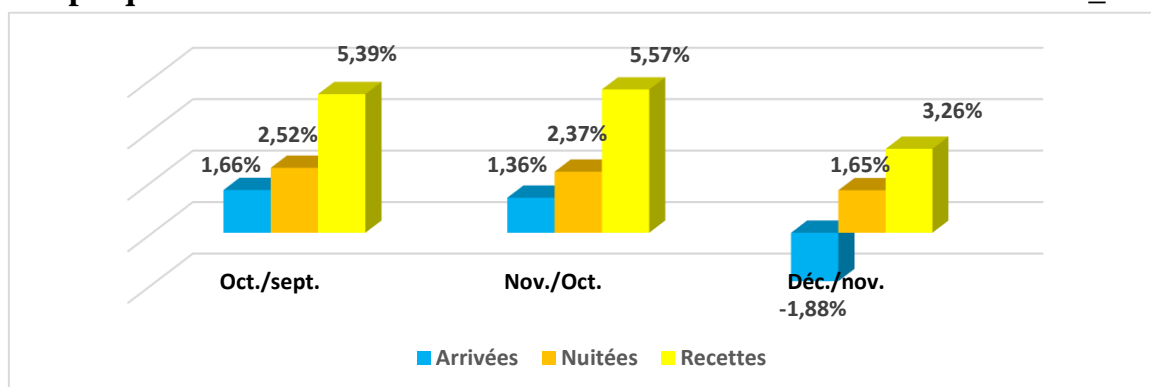
Le motif “affaires et motifs professionnels” est toujours prépondérant, suivi du motif “visites à des parents et amis”. Les motifs “traitement médical” et “chasse et safari” qui ne sont pas représentés dans le graphique ci-dessous ont des proportions respectives de 1,39% et 0,06% des arrivées au cours de la période de l'étude.

**Graphique II : Répartition des arrivées enregistrées dans les ETH par principaux motifs de déplacement au Trim.4\_2017**



Au cours du quatrième trimestre 2017, une comparaison mensuelle du volume d'activités montre que les arrivées dans les ETH ont connu une hausse aux mois d'octobre et de novembre. Quant au mois de décembre, il a enregistré une baisse des arrivées de 1,88%. Cependant cette diminution des arrivées au mois de décembre n'a pas entraîné une baisse des nuitées et des recettes de ce mois. Cette situation peut s'expliquer par l'amélioration de la durée moyenne de séjour et par l'augmentation du volume des activités connexes à l'hébergement au cours de ce mois.

**Graphique III : Variations mensuelles des indicateurs hôteliers au Trim4\_2017**



Les taux moyens de fréquentation et d'occupation de ce trimestre s'établissent respectivement à 20,10% et 32,57%. Le mois de novembre enregistre les



meilleures performances du trimestre avec 23,77% comme taux de fréquentation et 36,43% comme taux d'occupation.

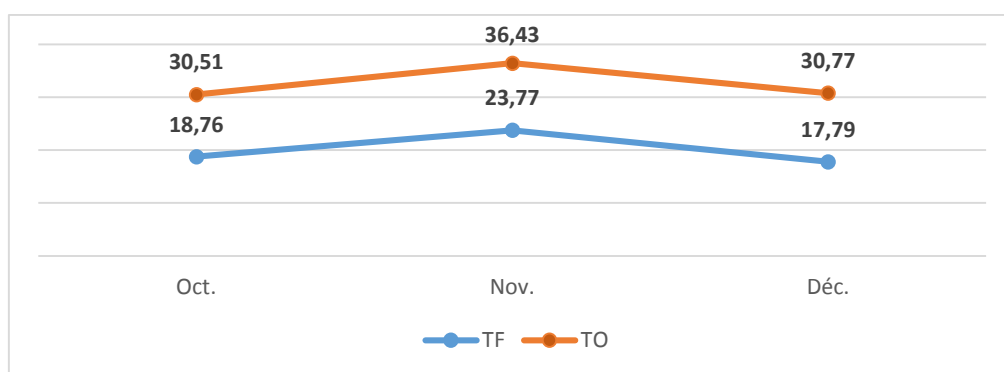
Le tableau suivant donne un aperçu de l'évolution mensuelle de ces taux au cours de la période de l'étude.

**Tableau 1 : TO et TF des ETH au Trim4\_2017**

	Oct.	Nov.	Déc.	Taux moyens(%)
TF	18,76	23,77	17,79	20,10
TO	30,51	36,43	30,77	32,57

Source : Fiches de statistiques hôtelières, OBSTOUR 2017.

**Graphique IV : Evolution des TF et TO au cours du Trim4\_2017**



## I.2. Indicateurs de performance du secteur des voyages et du tourisme

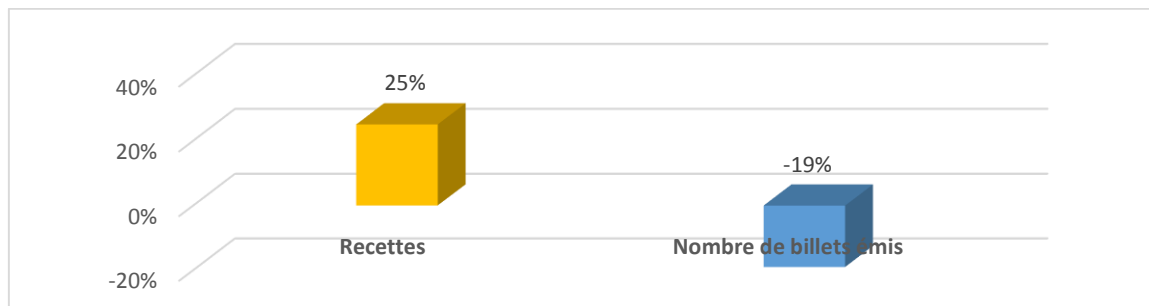
L'activité de voyages affiche au quatrième trimestre 2017 le bilan suivant :

- Au titre de la billetterie, les agences de voyages et de tourisme de l'échantillon de l'étude (15 agences) ont émis au total 14 252 billets, soit une moyenne de 950 billets par agence. Le nombre de billets émis pendant cette période est en hausse de 25% par rapport au trimestre précédent. La vente de ces billets a généré un chiffre d'affaires global brut de l'ordre de 2 813 292 915 de francs CFA. Ce chiffre d'affaires est en baisse de 19% par rapport à celui du troisième trimestre 2017.
- Pour ce qui est de l'organisation de circuits touristiques, seule une agence de voyages et de tourisme a effectué quatre (04) circuits touristiques qui ont généré des recettes de l'ordre de 5 263 775 de francs CFA.

Tableau 2 : Variation des recettes et du nombre de billets émis des AVT

	Trim3_2017	Trim4_2017	Variation
Recettes	2 244 962 309	2 813 292 915	25%
Nombre de billets émis	17 535	14 252	-19%

Graphique V : évolutions des recettes et du nombre de billets émis par les AVT au Trim4/Trim3 2017



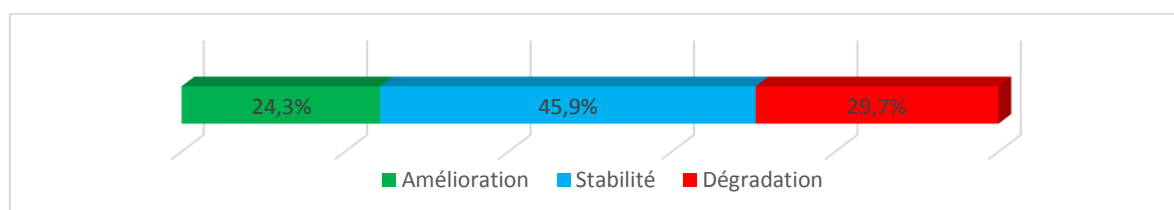
*Les dômes de Fabedougou*

## II. Opinions des professionnels

### II. 1. Opinions des hôteliers

La conjoncture de ce trimestre est marquée par une reprise progressive de l'activité touristique malgré l'environnement sécuritaire défavorable. Parmi les professionnels de l'hôtellerie interrogés, 45,9% estiment que le climat des affaires est resté inchangé par rapport au trimestre passé. Une proportion de 29,7% le juge dégradé et le reste trouve ce climat amélioré par rapport au trimestre précédent. Il ressort un solde d'opinion négatif de 5,5%.

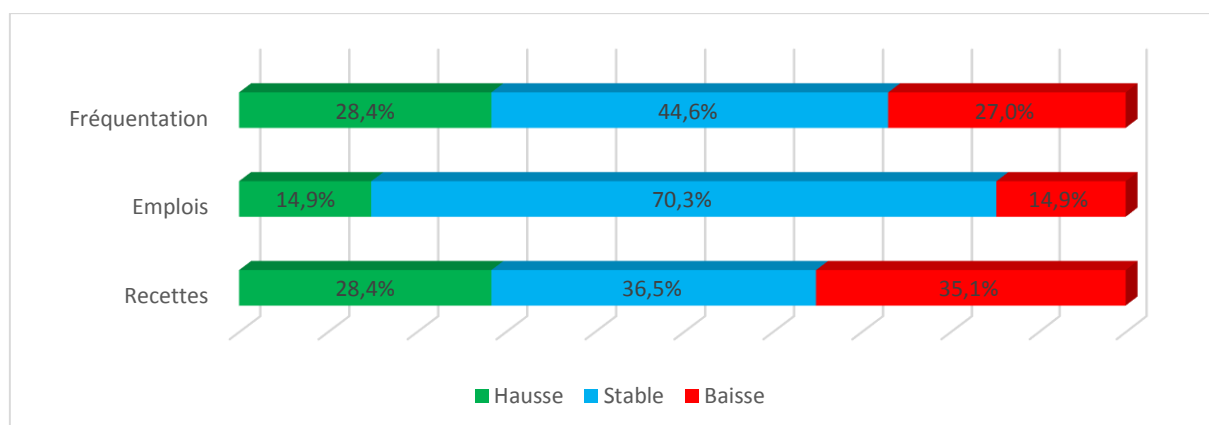
**Graphique VI : Avis des professionnels de l'hôtellerie sur le climat des affaires au Trim4\_2017**



Les indicateurs de performance hôtelière sont restés globalement stables. Ainsi, 44,3% des professionnels interrogés jugent que la fréquentation des établissements est restée stable par rapport au trimestre précédent. Une proportion de 70% des hôteliers enquêtés estiment que les emplois sont restés stables tandis que 36% jugent que les recettes dans les hôtels n'ont pas connu de variation.

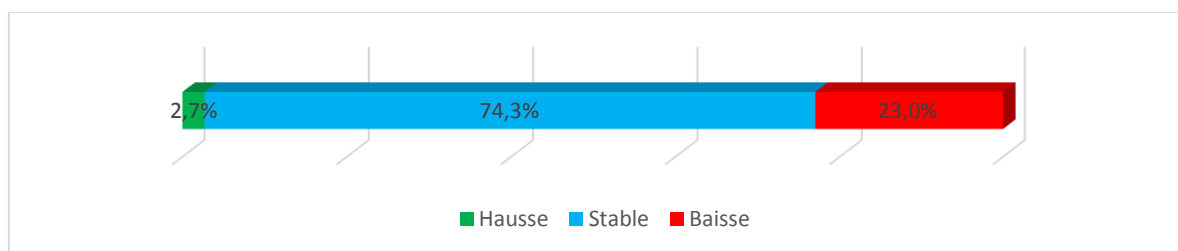
Les avis des hôteliers par rapport aux indicateurs de performance hôtelière sont présentés dans le graphique suivant :

**Graphique VII : Avis des hôteliers sur les indicateurs de performance hôtelière**



Les tarifs des services hôteliers sont restés pratiquement stables au quatrième trimestre 2017 par rapport au troisième trimestre. Ainsi, 74,3% des hôteliers interrogés affirment avoir gardé les tarifs de leurs services inchangés. Une partie de ces professionnels, soit 23%, a revu les coûts des services offerts à la baisse pour faire face à la conjoncture économique.

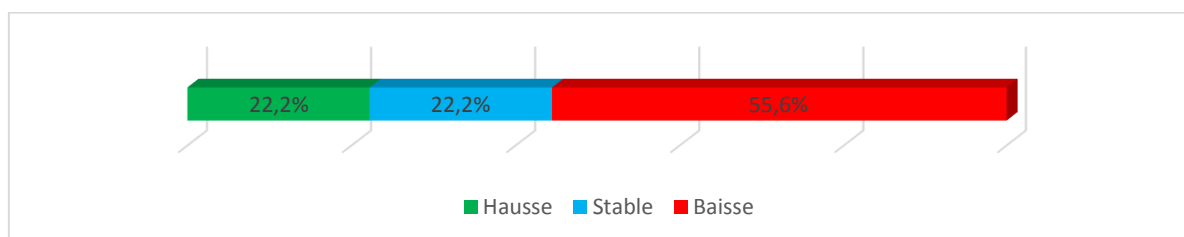
**Graphique VIII : Réajustement des tarifs hôteliers au cours du Trim4\_2017**



## II. 2. Opinions des professionnels de voyages

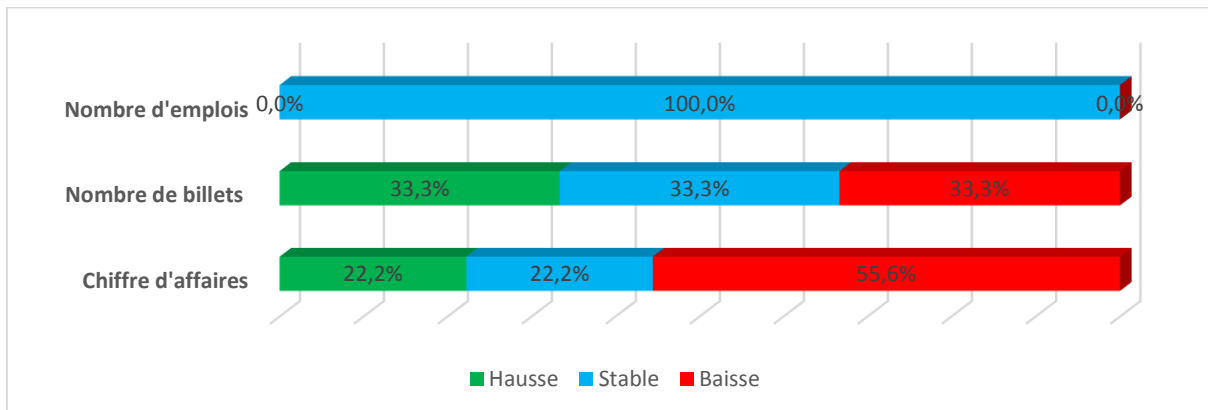
Dans le sous-secteur voyages, relativement au climat des affaires, le solde d'opinion est nettement négatif. En effet, plus de la moitié des professionnels (55,6%) sondés affirment avoir constaté une dégradation du climat des affaires au cours du quatrième trimestre 2017 contre 22,2% qui estiment que la période a été favorable. Le reste des professionnels de voyages trouvent que le climat des affaires est resté stable sur les deux périodes.

**Graphique IX : Avis des professionnels de voyages sur le climat des affaires au Trim4\_2017**



Les avis des professionnels de voyages sur les indicateurs de performance du sous-secteur voyages sont présentés dans le graphique suivant :

## Graphique X : Avis des professionnels de voyages sur l'évolution des indicateurs de performance des AVT au Trim4\_2017



*Les Pics de Sindou*

### III : Zoom sur les établissements touristiques de loisir

Au Burkina Faso, les établissements touristiques de loisirs (ETL) constituent un pan important de l'industrie touristique. Cependant, quoiqu'étant d'un apport certain dans l'économie du tourisme national, ces établissements n'ont jamais fait l'objet d'une réglementation par l'Administration nationale du tourisme. A la faveur de la relecture des textes régissant le secteur, de nouvelles dispositions y relatives ont été introduites afin d'étoffer davantage l'arsenal juridique devenu obsolète.



Un établissement touristique de loisirs est tout établissement commercial qui reçoit une clientèle principalement touristique dans des aires aménagées closes, mi-closes ou en plein air. Il fournit essentiellement les services de musique enregistrée ou présentée par une troupe musicale avec amplification de sons, de danse et de tout genre de spectacles accompagnés ou non de prestations de restauration.

Sont considérés comme ETL :

➤ **Le cabaret**

Le cabaret est un établissement touristique de loisirs qui ouvre la nuit seulement, et qui est aménagé dans une aire close ou mi-close, pour fournir des spectacles et des programmes artistiques et de loisirs, avec la consommation de nourriture et de boissons.

➤ **Le casino**

Le casino est un établissement de loisirs où l'on pratique des jeux d'argent et de hasard. Il peut offrir des prestations d'animation et/ou de restauration.

➤ **Le parc d'attraction ou parc à thème**

Le parc d'attraction ou parc à thème est un parc de loisirs proposant des activités diverses destinées à détendre, amuser ou divertir le visiteur.



*La merveille de Banflagouie*

#### **IV. Informations : Les normes générales de classement des restaurants de tourisme**

Aux termes du décret n°2004-348/PRES/PM/MCAT du 13 août 2004 ; est considéré comme restaurant de tourisme tout établissement commercial indépendant dont l'activité principale consiste en la production, la distribution de nourriture et de boisson, qui fait une part importante à la créativité dans l'élaboration, la présentation et le service des mets. Le service ainsi que le paiement sont effectués à table pour une clientèle assise. Il peut également offrir des services de distraction et d'animation.

L'exploitation d'un restaurant de tourisme est soumise à l'obtention d'une autorisation d'exploitation dans le mois d'ouverture de l'établissement délivrée par le ministre chargé du tourisme. Tout restaurant de tourisme ayant obtenu cette autorisation peut prétendre à un classement catégoriel.

Les normes générales de classement des restaurants de tourisme sont relatives aux aspects suivants :

- l'accessibilité de l'établissement ;
- l'environnement de l'établissement ;
- la capacité en terme de couverts et tables ;
- la diversité des menus ;
- les spécialités gastronomiques ;
- le personnel ;
- les services offerts à la clientèle ;
- la décoration et l'animation.

Les restaurants de tourisme sont classés en trois (3) catégories correspondant à un nombre de fourchettes déterminées suivant le confort de l'établissement et la qualité de prestation de services :

- 1re catégorie : trois (3) fourchettes ;
- 2e catégorie : deux (2) fourchettes ;
- 3e catégorie : une (1) fourchette.

Le classement intervient sur l'initiative du propriétaire qui doit en faire la demande auprès de l'Administration nationale du tourisme. Après examen de ladite demande par une Commission nationale de classement, le classement est prononcé par arrêté du Ministre chargé du tourisme.

A l'instar des ETH, tout restaurant de tourisme doit apposer sur sa façade principale un panneau qui mentionne sa catégorie. Ce panneau, qui demeure la propriété de l'Administration nationale du tourisme, est mis en location annuelle. Le montant de la location est fixé comme suit :

- Catégorie 3 fourchettes : 20 000 F CFA
- Catégorie 2 fourchettes : 15 000 F CFA
- Catégorie 1 fourchette : 10 000 F CFA.

Toutefois, le classement d'un restaurant de tourisme dans une catégorie donnée n'est pas définitif selon l'article 13 du décret sus cité. En effet, le Ministre chargé du tourisme peut procéder au reclassement d'un restaurant sur proposition des services compétents ou à la demande expresse de l'exploitant. En d'autres termes, la catégorie du restaurant sera obligatoirement reconsidérée chaque fois que d'importantes modifications interviendront dans la structure de l'établissement (gain de fourchettes) ou que l'état de dégradation sera dûment constaté (perte de fourchettes).

## V. Tourisme infos veille

### V. 1. Evènements du quatrième trimestre 2017

- 🇨🇮 **Du 27 septembre au 01 octobre 2017**, 12<sup>ème</sup> édition du Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou (SITHO), sous le thème «tourisme interne : enjeux et défis» ;
- 🇨🇮 **Du 29 novembre au 03 décembre 2017**, 22<sup>ème</sup> édition des Nuits Atypiques de Koudougou (NAK) ; sous le thème : « culture, jeunesse et défense du patrimoine culturelle » ;
- 🇨🇮 **11 décembre 2017** : célébration de la fête nationale à Gaoua, sous le thème : « diversité culturelle et citoyenneté responsable pour un Burkina Faso solidaire et harmonieux ».



## V. 2. Événements du deuxième trimestre 2018

- ✚ **Du 27 avril au 05 mai 2018**, 26<sup>ème</sup> édition du Festival Jazz à Ouaga ; sous le thème : « l’Afro-jazz mandingue, source inépuisable et bureau et berceau d’une musique intemporelle » ;
- ✚ **Du 4 au 6 mai 2018**, 2<sup>ème</sup> édition du Festival les Nuits Djongo de Pô et Tiébélé (province du Nahouri, région du Centre-Sud sous le thème: « Jeunesse et citoyenneté active : Défis et perspectives ».
- ✚ **Du 21 avril au 1er mai 2018**, 5<sup>ème</sup> édition de la Foire internationale multisectorielle de Ouahigouya (FIMO).



*Les ruines de Loropéni*

**Sources du Baromètre** : Sondage ; Bases de données de l'OBSTOUR, Recueil des textes législatifs et réglementaire du tourisme.

**IMPORTANT :**

Selon l'article 22 du décret N°2004 349/PRES/PM/MCAT/MFB/MCPEA/MATD du 13 Août 2004, tous les exploitants des établissements touristiques d'hébergement sont tenus dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent la fin de chaque mois de communiquer à l'administration nationale du tourisme, toutes informations notamment statistiques liées à leur établissement. Toute infraction à cet article sera passible d'une amende de 50 000 f CFA à 100 000 f CFA.

Selon l'article 8 du décret n°2004-350/PRES/PM/MCAT/MFB/MCPEA/MATD du le 13 août 2004 les Agences de voyage et de tourisme, afin de valider chaque année leur licence sont obligés de transmettre avec accusé de réception à l'Administration nationale du tourisme un rapport trimestriel d'activités comportant notamment, le nombre de circuits réalisés, les destinations, le volume de ventes et d'émission de titres de transport et les difficultés rencontrées.